

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL55/2018

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 17.028 (tri des déchets ménagers et assimilés – PAPREC)

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BERNARD (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **21**

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL55/2018

Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 17.028 (tri des déchets ménagers et assimilés – PAPREC)

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Vu le marché n°17.028 relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat notifié le 20 février 2018 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} mars 2018,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

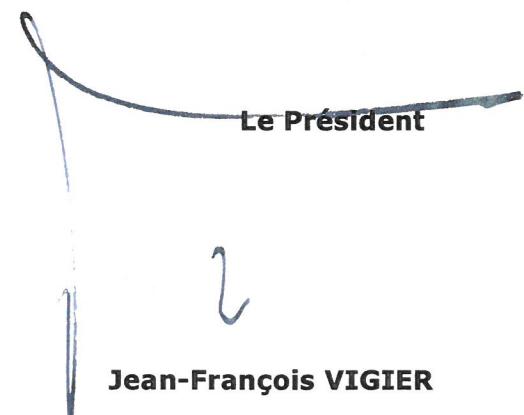
Considérant l'intérêt pour le SIOM de disposer d'un quai de transfert plus proche et plus facilement accessible,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché n°17.028 de tri des déchets ménagers et assimilés.

- **Dit que** les crédits sont inscrits au Budget 2018 – secteur public – section fonctionnement,

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le President
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 27 DEC. 2018
Affichée le : 28 DEC. 2018